

**« ACR - ADC Cabinet PIERQUIN »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 294.400 Euros**  
**Siège social**  
**28 boulevard Lucien Pierquin 08000 WARCQ**  
**351.532.528 RCS Sedan**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**30 JUIN 2025**

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE**  
**L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant au montant de 45.828,52 Euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 45.828,52 Euros,
- Autres réserves : 1.764.411,40 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 1.810.239,92 Euros.**

Affectation :

- la somme de 45.000,00 Euros 45.000,00 Euros,  
à titre de dividendes à l'Associé unique,  
soit un montant de 4,89 Euros pour chacune des  
9.200 actions composant le capital social,
- le solde, soit le montant de 1.765.239,92 Euros, 1.765.239,92 Euros,  
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au  
même montant,

**Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 1.810.239,92 Euros.**

L'Associé unique précise que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30% à verser dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le dividende sera mis en paiement, au siège social, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Montants</u>
2021	Néant
2022	Néant
2023	200.560

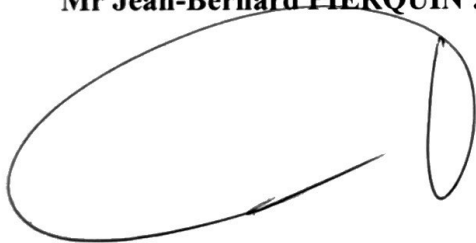
**VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

Le Président,

**Mr Jean-Bernard PIERQUIN :**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a smaller loop on the right, connected by a horizontal stroke.

SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN

08000 WARCQ

## **COMPTES ANNUELS**

***ACR-ADC CABINET PIERQUIN***  
*28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN*

*08000 WARCQ*  
*03-24-59-70-50*

Désignation de l'entreprise		SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2		
Adresse de l'entreprise		28 BOULEVARD LUCIEN PIERQUIN		08000 WARCO		Durée de l'exercice précédent*		
Numéro SIRET*		3 5 1 5 3 2 5 2 8 0 0 0 6 1				Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le		13 11 22 02 4		
				N-J		13 11 22 02 3		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 492	AG	218	1 274		
	Fonds commercial (1)	AH	515 609	AI		515 609	515 609	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 594	AK	8 452	141	1 860	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	422 673	AQ	74 541	348 132	280 090	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 101	AS	4 816	285	372	
	Autres immobilisations corporelles	AT	175 863	AU	69 514	106 349	112 281	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	424 000	CV		424 000	424 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	3 000	BE		3 000	3 000	
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	18 279	BI		18 279	18 279	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 574 610</b>	<b>BK</b>	<b>157 542</b>	<b>1 417 068</b>	<b>1 355 490</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	725	BM	725	1 525	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP	136 500	BQ		136 500	199 000
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	CRÉANCES	Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 924	BW		1 924	2 521
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 233 881	BY	292 542	941 339	608 379
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	165 147	CA		165 147	137 594	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE				
	Disponibilités	CF	1 055 460	CG		1 055 460	1 377 388	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 578	CI		3 578	9 430	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 597 215</b>	<b>CK</b>	<b>292 542</b>	<b>2 304 673</b>	<b>2 335 836</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>4 171 825</b>	<b>IA</b>	<b>450 084</b>	<b>3 721 741</b>	<b>3 691 327</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	18 279	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks				Créances		
Immobilisations						350 855		

Certifié conforme  
le Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepes/Quand

Désignation de l'entreprise : SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2.9.4.....4.0.0.....)	DA	294 400	294 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	149 661	149 661
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	29 440	29 440
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	1 764 411	1 790 608
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	45 829	174 363
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 283 741	2 438 473
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		41 000
	Provisions pour charges	DQ	84 250	84 250
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	84 250	125 250
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	73 699	110 026
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	144 671	8 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 366	71 637
	Dettes fiscales et sociales	DY	469 013	395 692
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		9 047
	Produits constatés d'avance (4)	EB	558 000	532 500
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 353 749	1 127 604	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 721 741	3 691 327	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 317 065	1 054 581	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF	
			} services*	FG	2 055 006	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 055 006	FK	FL	2 055 006
	Production stockée*				FM	(62 500)	(34 325)
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	8 821	6 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	41 440	1 567
	Autres produits (1) (11)				FQ	10 944	10 440
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	2 053 710	2 037 542
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	800	475
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	683 678	553 266
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	30 973	24 235
	Salaires et traitements*				FY	864 399	852 439
	Charges sociales (10)				FZ	384 628	375 752
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immo.	- dotations aux amortissements*		GA	44 004	39 896
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	18 040	6 198	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		10 000	
	Autres charges (12)				GE	87	5
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 026 608	1 862 267	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	27 103	175 275	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	17 739	37 094	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	16 363	11 828	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	34 102	48 922	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6 282	1 247	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	6 282	1 247	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	27 820	47 674	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	54 923	222 949	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN										Néant <input type="checkbox"/> *			
										Exercice N		Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		360	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		300	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>									HD		660	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		936	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	129	52	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>									HH	129	988	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>										HI	(129)	(329)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	8 966	48 257	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>										HL	2 087 813	2 087 123	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>										HM	2 041 984	1 912 760	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>										HN	45 829	174 363	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières									HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *									HP			
	{ - Crédit bail immobilier									HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	5 739	3 343	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	5 577	194	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)									RD			
	(9) Dont transferts de charges									A1		1 253	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)									A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives									A6				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									A8				
obligatoires									A9				
dont cotisations Madelin									A7				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DAP exceptionnelles sur immobilisations										129			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NA
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
Principes et conventions générales	X	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial	X	
Autres immobilisations incorporelles	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluation des amortissements	X	
Titres immobilisés	X	
Créances immobilisées	X	
Evaluation des matières et marchandises	X	
Evaluations des produits et en cours	X	
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Evaluation des créances et des dettes	X	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Disponibilités en Euros	X	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>		
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X	

NA = Non Applicable NS = Non significative

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Liste des filiales et participations	x	

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Produits et charges exceptionnels		NA
Transferts de charges	x	
Valeurs mobilières		NA
Produits et charges sur exercices antérieurs		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

**De la SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN sis à WARCQ (08000), 28 boulevard Lucien Pierquin dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes.**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-12-2024, dont le total est de 3.721.741 €uros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2.055.006 €uros et dégageant un bénéfice de 45.829 €uros, ont été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €uros.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### ***Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :***

L'entreprise ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

#### ***Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :***

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur sur titre de participation et des titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges,
- en ce qui concerne les droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles & corporelles, la comptabilisation en charges.

L'entreprise n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégories et les provisions pour grosses révisions,
- les frais de constitution, de transformation & de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, la comptabilisation en charges de l'exercice.

### **Informations générales complémentaires**

#### **Informations générales complémentaires**

##### **Régime de l'intégration fiscale**

A compter du 1er Janvier 2013, notre société a donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

La société mère intégrante est la société SAS Financière JBP.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	524 202		1 492
Installations générales agencements aménagements des constructions	334 985		87 689
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 101		
Installations générales agencements aménagements divers	28 864		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	147 768		16 530
<b>TOTAL</b>	<b>516 718</b>		<b>104 218</b>
Autres participations	424 000		
Autres titres immobilisés	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	18 279		
<b>TOTAL</b>	<b>445 279</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 486 199</b>		<b>105 710</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			525 694	525 694
Installations générales agencements aménagements constr.			422 673	422 673
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 101	5 101
Installations générales agencements aménagements divers			28 864	28 864
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 299	146 999	146 999
<b>TOTAL</b>		<b>17 299</b>	<b>603 637</b>	<b>603 637</b>
Autres participations			424 000	424 000
Autres titres immobilisés			3 000	3 000
Prêts, autres immobilisations financières			18 279	18 279
<b>TOTAL</b>			<b>445 279</b>	<b>445 279</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 299</b>	<b>1 574 610</b>	<b>1 574 610</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		6 734	1 937		8 671
Installations générales agencements aménagements constr.		54 895	19 646		74 541
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 729	87		4 816
Installations générales agencements aménagements divers		8 934	2 768		11 702
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		55 417	19 694	17 299	57 813
TOTAL		123 975	42 195	17 299	148 871
TOTAL GENERAL		130 708	44 132	17 299	157 542
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations
					Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		1 937			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		19 646			
Instal.techniques matériel outillage indus.		87			
Instal.générales agenc.aménag.divers		2 768			
Matériel de bureau informatique mobilier		18 151	1 415	129	
TOTAL		40 651	1 415	129	
TOTAL GENERAL		42 588	1 415	129	

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	84 250				84 250
Autres provisions pour risques et charges	41 000		41 000		
TOTAL	125 250		41 000		84 250

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	274 942	18 040	440		292 542
TOTAL	274 942	18 040	440		292 542
TOTAL GENERAL	400 192	18 040	41 440		376 792
Dont dotations et reprises d'exploitation		18 040	41 440		

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	18 279	18 279	
Clients douteux ou litigieux	350 855	0	350 855
Autres créances clients	883 026	883 026	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 604	16 604	
Groupe et associés	122 400	122 400	
Débiteurs divers	26 143	26 143	
Charges constatées d'avance	3 578	3 578	
<b>TOTAL</b>	<b>1 420 884</b>	<b>1 070 029</b>	<b>350 855</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	676	676		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	73 023	36 339	36 684	
Fournisseurs et comptes rattachés	108 366	108 366		
Personnel et comptes rattachés	90 637	90 637		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	139 919	139 919		
Taxe sur la valeur ajoutée	223 364	223 364		
Autres impôts taxes et assimilés	14 831	14 831		
Groupe et associés	144 933	144 933		
Produits constatés d'avance	558 000	558 000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 353 749</b>	<b>1 317 065</b>	<b>36 684</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 997			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	419			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	32.0000	9 200			9 200

**Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE ACR	113 218			113 218	
CLIENTELE ADC	214 441			214 441	
CLIENTELE COLSON	13 950			13 950	
CLIENTELE LINKE	5 000			5 000	
CLIENTELE FIFCA	169 000			169 000	
<b>Total</b>	<b>515 609</b>			<b>515 609</b>	

En application des dispositions de l'article 214-3 du Plan Comptable Général, l'entreprise a estimé que ses fonds de commerce n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, n'ont pas été amorti.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	24 222	100.00

### Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ont fait l'objet de l'option de la comptabilisation en charges. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

### Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire/dégressif	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire/dégressif	3 à 5 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Pour des raisons pratiques, les stocks ont été valorisés forfaitairement compte tenu de leur rotation rapide et du montant non significatif.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement de 10%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	39 338
Autres créances	4 554
Disponibilités	1 853
Total	45 745

***Créances clients et comptes rattachés :***

- Clients factures à établir.

***Autres créances :***

- Subvention à recevoir

***Disponibilités :***

- Intérêts à recevoir sur comptes à termes.

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	676
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 253
Dettes fiscales et sociales	139 174
Total	198 104

***Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit***

- Intérêts courus à payer.

***Dettes fournisseurs & comptes rattachés :***

- Fournisseurs factures non parvenues (essentiellement assistance administrative ainsi que de la sous-traitance & des frais de déplacements liés).

***Dettes fiscales & sociales :***

- Dettes provisionnées pour congés payés & charges sociales correspondantes.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 578
Total		3 578
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		558 000
Total		558 000

**Produits constatés d'avance :**

- Prestations de services.

**Charges constatées d'avance :**

Essentiellement maintenances informatique & documentations.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	5 577	5 739

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite.

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan suivant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Cette provision s'élève à un montant de 74.250 € au 31/12/2024.

Cette provision, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

## Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS ACR-ADC CABINET PIERQUIN  
08000 WARCQ

Société <b>A. Renseignements détaillés</b>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISI - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	210 000	33 338	100.00	424 000	424 000			355 500	11 929	12 000	

## **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

### Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)